



## Conseil communal d'Arzier-Le Muids

### Rapport de la commission des finances relatif au préavis municipal N° 20/2021 :

#### **Demande de crédit de CHF 30'500.- TTC pour le remplacement du tracteur tondeuse des espaces verts**

---

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Notre commission s'est réunie en date du 12 octobre 2021 avec Madame la Syndique Louise Schweizer et Monsieur le Municipal Nicolas Ray puis a délibéré à la suite de cette entrevue. La commission tient à remercier Madame Schweizer et Monsieur Ray pour leur disponibilité et leurs réponses.

#### **1. Remarque préliminaire**

En tant que commission des finances, nous nous sommes limités à examiner les questions et enjeux financiers de ce préavis et leurs impacts sur les finances communales. Les questions liées à l'opportunité de cet investissement et à la pertinence des choix de la Municipalité relèvent de la commission ad hoc, au rapport de laquelle nous nous permettons de vous renvoyer.

#### **2. Examen du préavis**

**Intégration au plan d'investissement :** Cette demande figure au plan d'investissement sous 44 – Espaces verts pour la somme de CHF 25'000.-

**Budget :** Le montant de la demande de crédit résulte d'une offre détaillée demandée par la Commune.

Une alternative d'équiper un véhicule appartenant déjà à la commune (déneigeuse à trottoir) a été étudiée puisque des accessoires permettraient cette double utilisation. Le coût estimé serait de plus de CHF 20'000.- pour des accessoires à monter sur un véhicule âgé de 6 ans. Cette solution a donc été écartée par la Municipalité.

A noter encore la reprise de notre ancien tracteur pour la somme de CHF 1'858.-

**Modalités de financement :** le financement de ce préavis est prévu par la trésorerie, ce qui se justifie compte tenu du montant en jeu.

La charge financière s'élève à CHF 3'217.75 par an, soit une charge théorique de CHF 1.08 par habitant/an (situation au 01.09.2021).

**Amortissement :** L'amortissement de cet investissement se déroulera sur une période de 10 ans, ce qui semble opportun à la commission des finances.

**Risques particuliers liés à cet investissement :** Aucun

**Amendements :** Aucun.

#### **3. Conclusions**

Après en avoir pris connaissance, après en avoir discuté avec la Municipalité et l'avoir examiné et débattu en commission, la commission des finances propose au Conseil communal à la majorité d'accepter le préavis municipal n° 20/2021 tel que présenté par la Municipalité, soit :

1. D'adopter le préavis municipal n° 20/2021 relatif à la demande de crédit de CHF 30'500.- TTC pour le remplacement du tracteur-tondeuse des espaces verts.
2. De financer ce dernier par la trésorerie.
3. D'amortir cet objet sur 10 ans

Arzier - Le Muids, le 4 novembre 2021

Pour la Commission des finances :

Christian BRUGGER

Pascal VOUTAT

Frédéric GUILLOUD

Antonio ZANCHIELLO

Didier HERMANN

Rapporteur